Service départemental d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20250704-2025_DELBU_024-DE
Reçu le 04/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 24 juin 2025

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : /
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 26 mai 2025

DÉLIBÉRATION N° BU 2025 - 024

Plan de financement des investissements immobiliers 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines ;
- Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique ;
- Mme Séverine LASHERMES, chef du service finances.

Était excusé :

- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture
043-284300019-20250704-2025_DELBU_024-DE
Reçu le 04/07/2025

DÉLIBÉRATION N° BU 2025-24 : Plan de financement des investissements immobiliers 2025

Le conseil d'administration a approuvé, lors de sa séance du 20 juin 2025, les avenants aux conventions pluriannuelles pour le soutien du Département au financement de la construction ou de la rénovation des casernes ainsi qu'à l'investissement matériels et équipements et a autorisé la Présidente à signer ces deux avenants.

Pour chaque projet, une subvention sera demandée aux communes / EPCI et sera intégrée au plan de financement.

Le nouvel article 2 de la convention pluriannuelle pour le soutien du Département au financement de la construction ou de la rénovation des casernes mentionne que *« Chaque projet devra faire l'objet d'une demande de subvention individualisée basée sur le plan de financement délibéré par le bureau du conseil d'administration du SDIS en référence à la délibération concernée du CASDIS actant l'opération de construction ou de rénovation concernée. Cette demande fera l'objet d'un examen par la commission permanente du Département. »*

À l'unanimité, les membres du bureau approuvent le plan de financement relatif à l'aménagement de la pharmacie à usage interne de l'État-major.

Les autres investissements immobiliers seront présentés lors d'une prochaine séance lorsque le financement des communes / EPCI sera consolidé pour chacun des projets.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE AU RETOUR DE LA PRÉFECTURE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT

Plan de financement des travaux 2025

Nature des travaux	Montant des travaux	COMMUNE	DÉPARTEMENT	ÉTAT	SDIS	
		CNE / EPCI	Part Département 60%	DETR	FCTVA 16,404%	Financement SDIS
Aménagement pharmacie à usage interne ÉTAT-MAJOR	105 000,00 €		52 665,48 €		17 224,20 €	35 110,32 €
TOTAL	**105 000,00 €**		**52 665,48 €**		**17 224,20 €**	**35 110,32 €**

TRAVAUX PPI 2023-2027 – *en attente retour communes / EPCI*

Rénovation vestiaires ST MAURICE DE LIGNON	86 000,00 €	CM 04.07.25	43 135,54 €		14 107,44 €	28 757,02 €
Réfection toiture LANGEAC	96 000,00 €	CM 24.06.25	48 151,30 €		15 747,84 €	32 100,86 €
Réfection toiture PAULHAGUET	58 000,00 €	En att.	29 091,41 €		9 514,32 €	19 394,27 €
* Agrandissement / rénovation BEAULIEU - ROSIERES	670 000,00 €	20 000,00 €	326 024,40 €	0,00 €	106 626,00 €	217 349,60 €
TOTAL	**910 000,00 €**	**En att.**	**446 402,65 €**	**0,00 €**	**145 995,60 €**	**297 601,75 €**

*Opération faisant l'objet d'une AP/CP créée par délibération du CASDIS n° 2025-03 lors de sa séance du 18 mars 2025

AR Prefecture
043-284300019-20250704-2025_DELBU_024-DE
Reçu le 04/07/2025